



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTRUCTION N° DGS/VSS/SGMCAS/2022/108 du 06 octobre 2022 relative à la feuille de route pluri-annuelle 2022-2025 des agences régionales de santé pour les missions de veille et de sécurité sanitaire

Le ministre de la santé et de la prévention

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé

Copie à :

Mesdames et Messieurs les directeurs de santé publique

Référence	Numéro interne : 2022/108
Date de signature	14/10/2022
Emetteur(s)	Ministère de la santé et de la prévention Direction générale de la santé Sous-direction veille et sécurité sanitaire
Objet	Instruction relative à la feuille de route pluri-annuelle 2022-2025 des agences régionales de santé pour les missions de veille et de sécurité sanitaire
Commande	
Action(s) à réaliser	Mise en œuvre des objectifs opérationnels par les ARS
Contact(s) utile(s)	Direction générale de la santé Sous-direction veille et sécurité sanitaire

	Bureau préparation aux crises Personne chargée du dossier : Sophie CHAUMIEN-CZUWAK Tél. : 01 40 56 65 04 Mél. : sophie.chaumien-czuwak@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexe(s)	9 pages
Résumé	La présente instruction a pour objet de présenter la feuille de route des ARS pour les années 2022-2025 dans le champ de la veille et de la sécurité sanitaire.
Mention Outre-mer	Ces dispositions s'appliquent aux Outre-mer.
Mots-clés	Veille et sécurité sanitaire, signalements, situations sanitaires exceptionnelles, ORSAN, risques et menaces, préparation aux crises, systèmes d'information, professionnalisation
Classement thématique	Veille et sécurité sanitaire
Texte(s) de référence	- Articles L1431-1 et s. du code de la santé publique ; - Articles L3131-1 et s. du code de la santé publique et R3131-1 et s du code de la santé publique ; - Instruction n° DGS/DUS/CORRUSS2013/274 du 27 juin 2013 relative à l'organisation territoriale de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles ; - Instruction n° DGS/DUS/SGMAS/2014/153 du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles ; - Instruction n° DGS/CORRUSS/DGOS/USID n°2014-339 du 5 décembre 2014 relative à la mise en place des boîtes mails fonctionnelles pour les alertes sanitaires dans les établissements de santé ; - Instruction n° DGS/DUS/CORRUSS/2015/229 du 25 juin 2015 relative aux modalités de transmission et de gestion des alertes et des situations sanitaires exceptionnelles entre les ARS et le ministère en charge de la santé.
Circulaire / instruction abrogée	Néant
Circulaire / instruction modifiée	Néant
Rediffusion locale	
Validée par le CNP le 30 septembre 2022 - Visa CNP 2022-108 Visée par le SGMCAS	
Document opposable	Oui
Déposée sur le site Légifrance	Non
Publiée au BO	Non
Date d'application	Immédiate

Après deux années de gestion intensive de crise, les ARS doivent être confortées dans leurs missions de veille et de sécurité sanitaire et bénéficier d'un appui des administrations centrales pour maintenir le niveau d'expertise et l'expérience acquis pendant cette crise.

Au-delà des enseignements de la crise COVID et de la capitalisation des méthodes et outils mis en œuvre, qui constituent un axe fort de cette feuille de route, les actions de veille et sécurité sanitaire doivent désormais pleinement intégrer le concept global One Health, comme fondement de nos réflexions et de nos travaux.

Le principe des retours d'expérience pour tout type d'alerte pourrait être davantage généralisé et faire l'objet d'un partage et d'une mise à disposition des enseignements plus large.

Enfin, les prochaines échéances que constituent la coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques 2024 seront aussi l'occasion de conforter une méthode de travail (et de la documenter par la création d'un guide dédié) pour la réponse sanitaire autour des grands événements.

Cette feuille de route a pour objectif de fixer des axes de travail qui permettront à la sous-direction VSS et aux ARS de renforcer de manière partagée et cohérente leurs organisations pour remplir les missions de veille et de sécurité sanitaire. Elle identifie également les missions prioritaires à mener dans les prochaines années et devra être mise en œuvre dans le cadre de modalités de travail qui seront définies en particulier lors des échanges au sein du club VSS. Elle résulte d'un travail commun entre ARS et sous-direction VSS.

Périmètre des missions en veille et sécurité sanitaire

Au sein des ARS, la veille et de la sécurité sanitaire couvrent un large domaine d'intervention, avec pour chaque thématique un cadre réglementaire étoffé : les maladies à déclaration obligatoire, la gestion et la planification des situations exceptionnelles, la préparation à la crise et les exercices, les vigilances, les événements indésirables, les réclamations, etc.

Le périmètre des missions dévolues aux départements/directions/pôles VSS est variable d'une ARS à l'autre. Il est de ce fait indispensable de définir, pour établir une feuille de route cohérente, partagée, sans chevauchement avec d'autres feuilles de route mais également sans mission orpheline, le socle des missions VSS portées par les organisations éponymes. Le périmètre d'intervention des acteurs des départements/directions VSS répond à une cohérence d'ensemble : la détection, la réception, l'analyse et la gestion en première intention d'un événement de santé inhabituel, individuel ou collectif, porteur d'une menace collective, compte tenu de sa contagiosité, de sa gravité, de sa possible extension, ou de sa possible reproduction.

Pour ce faire, les professionnels traitant les signalements dans le champ de la VSS mettent en œuvre des démarches standardisées de traitement des cas, font appel à des compétences diversifiées en interne ou auprès d'experts externes et s'articulent avec les acteurs en charge de la gestion de fond de l'événement en amont (planification et organisation des soins par exemple) ou en aval (inspection contrôle – mesures préventives ...).

L'analyse *a posteriori* des événements traités et le retour d'expérience a vocation à nourrir les politiques locales de prévention et de sécurité sanitaire en complémentarité avec le recueil des indicateurs de qualité et de sécurité. C'est pourquoi, la VSS revêt au sein des ARS une place transversale.

Dans ce cadre, les missions socles des départements/directions VSS sont notamment :

- La participation à la surveillance sanitaire, en lien avec Santé publique France,
- La centralisation des événements de santé porteurs d'une menace collective vers le Point Focal régional (PFR),
- L'analyse standardisée et la gestion en première intention des événements sanitaires porteurs de menace collective (MDO et autres pathologies transmissibles, événements indésirables, accidents collectifs, catastrophes naturelles ou industrielles...),
- La montée en puissance d'une organisation permettant de répondre aux situations sanitaires exceptionnelles,
- La structuration et l'animation des ressources d'expertise et d'appui en veille sanitaire et situations sanitaires exceptionnelles (RREVA, ESR...),
- Le suivi et l'analyse des événements indésirables dont les EIGS et la contribution à une culture commune de qualité et sécurité des soins,
- La préparation, la planification des acteurs du système de santé à faire face aux situations sanitaires exceptionnelles,
- L'anticipation des phénomènes émergents.

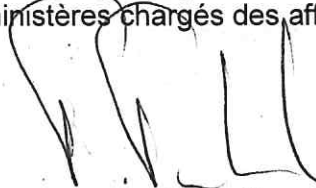
Selon les organisations, d'autres missions peuvent être incluses dans le périmètre de la VSS:

- le traitement des réclamations,
- l'organisation du dispositif d'astreinte,
- le champ de la santé environnementale qui fait l'objet d'une programmation spécifique.

En revanche, certaines missions n'ont pas vocation à être intégrées dans les missions socles de la VSS en particulier :

- les situations chroniques ou structurelles comme les tensions liées à la démographie médicale,
- l'inadéquation de la prise en charge d'un patient/résident au regard de ses pathologies et/ou handicaps.

Vu au titre du CNP par le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,



Pierre PRIBILE

Pour le(s) ministre(s) et par délégation :
Le Directeur général de la santé,

Jérôme SALOMON



FEUILLE DE ROUTE 2022-2025 DES ARS

Axe	Buts à atteindre	Objectifs opérationnels pour les ARS	Modalités	Priorité/calendrier
1. Les missions VSS (enjeux, périmètre transversalité, PRS)	Renforcer la démarche transversale de gestion des alertes entre les directions au sein des ARS	Poser les principes de cette démarche dans une instruction (cf. axe 2), définir les principes du pilotage et de l'animation d'un réseau et les décliner en ARS	GT 1	2022 pour instruction 2023-2024 pour déclinaison
	Mettre en place une démarche qualité au sein des services VSS incluant les outils de protection des données adaptés et la dimension évaluative		GT 1	2022 pour instruction 2023-2024 pour déclinaison
	Intégrer les signalements dans la démarche de management de la qualité et sécurité des soins et faire progresser la culture positive de l'erreur en intra ARS et au sein des établissements	Poser les principes de cette démarche dans la nouvelle instruction (axe 1) et la décliner en ARS Articuler les signalements des EI/EIGS avec le dispositif de gestion des réclamations usagers Contribuer efficacement aux orientations d'inspection et contrôles Poursuivre les travaux sur les EIGS avec le MSS et le ministère de la justice	GT1	2022 pour instruction 2023-2024 pour déclinaison
	Renforcer le niveau de préparation des ARS à faire face aux risques émergents en prenant en compte le concept « One Health »	Guide de Rédaction du volet Orsec LAV départemental	GT2	2023
		Construire des partenariats avec la santé environnementale et la santé animale		2022-2023

Axe	Buts à atteindre	Objectifs opérationnels pour les ARS	Modalités	Priorité/calendrier
	Intégrer la VSS dans les objectifs régionaux de santé publique Renforcer le travail en réseau avec l'ensemble des acteurs contribuant à la réponse en veille sanitaire et à la gestion des SSE (partenaires, Rreva, ESR-R – COZREB, experts...)	Inscrire les objectifs VSS dans le PRS		2022
		Définir et mettre en place les outils d'animation, de pilotage, de collaboration et de contractualisation avec l'ensemble des acteurs contribuant à la réponse en veille sanitaire et à la gestion des SSE (NB : révision attendue de l'instruction du 3 mars 2017 relative à l'organisation régionale des vigilances et de l'appui sanitaire)	Echanges de pratiques	2023
	Mettre en œuvre la réforme des vigilances sur les produits de santé		Travaux du réseau des référents Rreva	2022 (voire 2023 parution textes)
	Détermination des indicateurs d'activité des structures régionales de vigilance et d'appui (SRVA)		GT 3	2022
2.L'activité de VSS de (systèmes de surveillance, centralisation, réception, analyse et réponse, rétro-information)	Rénover l'organisation des services VSS et consolider leur fonctionnement en capitalisant sur la crise Covid et en ✓ réaffirmant le rôle du PFR comme vigie sanitaire ✓ renforçant la traçabilité des signaux ✓ capitalisant sur la transversalité intra ARS et les partenariats externes développés pendant la Covid	Participer à la rédaction d'une instruction révisant celles des 27 juin 2013 relative à l'organisation territoriale de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, du 25 juin 2015 relatives aux modalités de transmission et de gestion des alertes et des SSE entre les ARS et le ministère en charge de la santé et du 22 janvier 2016 relative aux principes d'organisation des missions de veille et de sécurité sanitaire et des missions relevant des domaines de la défense et de la sécurité au sein des agences régionales de santé puis décliner en ARS la nouvelle instruction	GT 1	2022
	Développer la capacité de montée en charge immédiate et à court/moyen	Poser les principes de cette démarche dans la nouvelle instruction mentionnée ci-dessus (ou	GT 1	2022 pour instruction

Axe	Buts à atteindre	Objectifs opérationnels pour les ARS	Modalités	Priorité/calendrier
	terme des organisations de gestion des alertes en intra ARS (Contact tracing) et hors ARS	dans un guide de gestion de crise) et la décliner en ARS		2023-2024 pour déclinaison
	Tirer les enseignements de la crise Covid pour faire progresser les organisations et le fonctionnement de la VSS	Participer aux réflexions et à l'élaboration de la définition de la nouvelle doctrine d'emploi de la réserve sanitaire	GT 4	2022
		Participer au groupe de travail national visant à définir une méthodologie de retex Covid		2022
		Pratiquer un retex Covid dans chaque ARS	Club VSS dédié	2022
	Augmenter le nombre de signalements pertinents/utiles reçus par le PFR, en veillant à l'adéquation entre le nombre de signalements reçus et la capacité à les traiter	Partager les retex sous/direction VSS et les retex des ARS		2022-2024
		Poursuivre les actions de sensibilisation aux signalements en faisant la promotion des signalements utiles à l'ARS et en travaillant sur les informations initiales indispensables	Nécessité d'un travail DGS/DGCS sur la nature des signaux dans le champ + travail sur ONIC	
		Veiller à la cohérence de la politique d'inspection et la promotion du signalement	Echanges de pratiques	
		La sensibilisation pourra être réalisée notamment au travers de la communication sur les évolutions à venir des outils de signalement (portail de signalements des événements sanitaires indésirables, E-DO tuberculose, MDO ...)		
		Promouvoir la certification électronique des décès après identification des freins et des leviers	GT5	2022 Fin 2022 - 2023
	Disposer de fiches harmonisées de traitement des alertes et tenues à jour par une mutualisation inter ARS de la charge	Reprendre et finaliser le chantier des fiches d'urgence	GT 6	2022-2023

Axe	Buts à atteindre	Objectifs opérationnels pour les ARS	Modalités	Priorité/calendrier
3. Les situations sanitaires exceptionnelles	Préparation aux grands événements : coupe du monde de rugby 2023 + JO 2024	Participation aux groupes de travail nationaux	GT 7	2022-2023
	Disposer d'une planification Orsan opérationnelle et articulée avec la planification Orsec	Déclinaison dans chaque région du travail de planification Porter les observations sur le projet de guide Orsan Sur la base du guide, rédiger/actualiser les 5 plans et les dispositions transverses		2022-2024
	RSI : disposer d'un plan d'intervention pour les urgences de santé publique (PIUSP) opérationnel	Rédiger/actualiser le plan d'intervention pour les urgences de santé publique (PIUSP)		2022
	Patients à haut risque vital : intégrer la nouvelle doctrine du MSS lorsqu'elle sera finalisée		Non définies	2023-2024
	Disposer de stocks stratégiques et tactiques adaptés et facilement mobilisables.			2023
	Assurer l'opérationnalité des plans Orsan	Participer à la réflexion du ministère chargé de la santé sur les besoins, les doctrines d'emploi de ces différents stocks, et sur les SI afférents	GT 8	2022 (2 ^e semestre)
	Réviser le plan pandémie	Suivre l'utilisation des financements MIG alloués		2022-2024
	Rénover les SI de la VSS et développer les interconnexions entre eux et avec les autres SI pertinents : SI signalements (e-Sin, portail) et les SI établissements (SI-Samu, ROR..) et de l'Etat, Hubees)	Structurer une politique d'exercices et d'entraînement diversifiés à l'initiative des ARS		2022-2024
		Participer au GT mis en place par la DGS		1 ^{er} semestre 2022
		Mettre en place et former les agents à la nouvelle version de SIVSS	NON	2022
Sujets transversaux systèmes d'information, professionnalisation des acteurs, valorisation des activités)		Rénover le dispositif de déclaration des MDO et intégrer les MDO au portail des signalements	GT9	2022-2023
		Assurer l'opérationnalité de e-Do tuberculose au travers de la formation des déclarants	Echanges de pratiques	2022

Axe	Buts à atteindre	Objectifs opérationnels pour les ARS	Modalités	Priorité/calendrier
		Rénover l'articulation entre portail des signalements ; SIVSS et Sisac et intégrer ENDB	GT10	2023
	Définir les profils métiers nécessaires pour les missions de VSS, poursuivre la professionnalisation des acteurs de la VSS et renforcer l'attractivité des métiers VSS	Mettre en place un groupe de travail spécifique pour définir les profils métiers, identifier les leviers et les bonnes pratiques	GT11	Début 2023
		Bâtir une stratégie interne de formation initiale et continue des équipes VSS des ARS en s'appuyant sur l'offre de formation diplômante de l'EHESP (modules d'e-learning)	Echanges de pratique	2023
		Révision circulaire astreintes	Sollicitation SGMAS par CTSP	2023
Autres champs	Contribuer à la sécurisation du dispositif des astreintes dans ses composantes RH, procédures, outillage, formations et clarifier le rôle des services VSS		Echanges de pratique	
	Prévention des IAS - lutte contre l'antibio-résistance		Travaux des référents PIA	

